

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 02 mai 2024 à 18 heures

L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du 26 avril, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Étaient présents : **M. DUPIN** Philippe, **M. RIDEL** Hugues, **M. CARPENTIER** Jean-Claude, **Mme BLONDEL** Marie-Thérèse, **M. DAVID** Benoît, **M. MONTIGNY** Frédéric, **M. OUIN** Christian.

Étaient absents : **Mme OMER** Laure, **Mme GAUDRY** Patricia, **M. RENEUX** William.
Secrétaire de séance : **Mme BLONDEL** Marie-Thérèse.

Le procès-verbal de la réunion du 04 avril 2024 est lu et adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion, retraçant les opérations comptables 2023. Le Compte de Gestion 2023 est adopté à l'unanimité de Conseillers présents.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Compte Administratif de l'exercice 2023 présenté par Monsieur le Maire fait apparaître en synthèse les éléments chiffrés suivants :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : Excédent 2023 : 70 623,38 €
EN SECTION D'INVESTISSEMENT : Déficit 2023 : 55 042,78 €

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle de réunion, les Conseillers municipaux présents adoptent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2023.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Besoin de Financement permettant de couvrir le déficit d'investissement (55 042,78 €) et le solde des restes à réaliser en investissement (293 387,22 €) est affecté à l'article 1068.

L'Excédent de fonctionnement reporté sur 2024 ressort à 724 632,33 €.

Cette affectation des résultats 2023 est approuvée à l'unanimité.

GESTION DES ARCHIVES – CONVENTION AVEC LA CCCA

Vu l'article L.5211-4-2 du CGCT relatif aux services communs non liés à une compétence transférée,

Considérant que les procédures d'archivage requièrent une technicité particulière et que les archives sont des outils indispensables au fonctionnement des administrations communales et intercommunales,

Considérant, qu'au regard des sollicitations communales récurrentes, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a mis en place, depuis quelques années, un service commun en charge de l'archivage.,

Considérant que le coût est évalué à 40 € de l'heure basé sur le coût annuel moyen d'un agent du
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** :

- **d'adhérer** au service commun en charge de l'archivage entre la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et la Commune d'Ingouville, pour une durée d'un an, reconductible 3 fois avec une échéance au 31 décembre de l'année en question,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette adhésion.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Fêtes des Mères :

Monsieur le Maire informe le Conseil que les géraniums à offrir aux mamans lors de la « Fêtes des mères » le dimanche 26 mai 2024 ont été commandés.

Monsieur Philippe DUPIN, aidé par les membres du CCAS et l'agent communal prendra en charge l'organisation de cette cérémonie à la Salle Polyvalente.

Repas des Aînés :

Monsieur Philippe DUPIN nous informe que le CCAS propose d'organiser le repas des Aînés du dimanche 29 septembre 2024 au restaurant « Hotel du Casino » à Saint Valery En Caux.

Le thème retenu pour décorer les tables sera axé sur les Jeux Olympiques.

Jurés d'assises :

Monsieur le Maire présente le courrier pour participer au « Tirage au sort pour les Jurés d'Assises » le jeudi 23 mai 2024 à 14h00 en mairie à la Salle d'Ecosse.

Monsieur Hugues RIDEL se rendra à cette réunion muni de la liste électorale.

Contrôle de la liste électorale :

Monsieur le Maire rappelle que la Commission de Contrôle chargée de la validité de la liste électorale pour le prochain scrutin devra se réunir entre le 16 et le 19 mai 2024 .

Elections européennes :

Il a été convenu d'organiser la tenue du bureau de vote pour cette élection du dimanche 9 juin 2024 entre 8 heures et 18 heures en 4 plages horaires de 2 h 30 chacune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 50.